



# Rapport Gestion Exercice 2024

Fait à Bordeaux le 5 février 2024

Le Trésorier





La comptabilité du Comité Départemental de Sport Adapté (CDSA33) est tenue sur le logiciel EPB Comptabilité auquel est annexé le logiciel EPB commercial pour la gestion des facturations de l'association.

### **1. Règles et méthodes comptables**

La clôture des comptes est effectuée au 31 décembre de chaque année.

La durée de l'exercice comptable est de 12 mois.

Les méthodes comptables sont constantes.

Les charges et les produits sont comptabilisés au fur et à mesure qu'ils sont acquis ou qu'elles sont engagées.

Une gestion des ressources dédiées non utilisées est en place ainsi que des stocks de certains produits (récompenses) au travers des comptes charges comptabilisées d'avance.

Une comptabilisation du bénévolat a été mise en place accompagnée d'une procédure spécifique.

### **2. Documents en annexe**

- Bilan au 31 décembre 2024
- Annexe 2024
- Compte de résultat 2024
- Balance des comptes 2024

### **3. Arrêté des comptes**

Les comptes 2024 ont été arrêtés par le Comité Directeur du 11 février 2025 en présence du Commissaire aux comptes.

### **4. Contrôle des comptes**

Chaque année les comptes du CDSA33 font l'objet d'un contrôle par un commissaire aux comptes nommé par l'Assemblée Générale.

### **5. Contexte**

L'année 2024 se caractérise par :

- Le renouvellement des membres du comité directeur en début de saison 2024/2025.
- Une stabilisation des licences annuelles, mais néanmoins ne permettant toujours pas de retrouver le niveau de licences d'avant crise COVID.
- La programmation et l'annulation de 2 Championnats de France (lutte et équitation).
- La fin de la formation DEJEPS de Pauline NADOL
- La rupture du contrat d'apprentissage par Maurane GENTY
- L'annulation par le Conseil départemental de la Gironde de l'opération « CAP33 tour ».
- Une stabilité au niveau de l'offre de notre calendrier sportif.





## Chapitre 1 Synthèse

Eléments	2024	2023	2022	2021	2020
Total Produits (*)	<b>202.014,62 €</b>	232.778,46 €	188.759,21 €	165.152,91 €	169.391,18 €
Total Charges (*)	<b>226.476,74 €</b>	236.137,29 €	189.563,32 €	157.904,71 €	145.454,18 €
Dont Bénévolat	<b>18.074,00 €</b>	12.166,00 €	16.842,00 €	2.646,00 €	2.079,00 €
Résultat	<b>-24.462,12</b>	<b>3.358,83 €</b>	<b>-804,11 €</b>	7.248,20 €	23.937,00 €
Trésorerie fin exercice (**)	<b>150.631,09 €</b>	185.955,60 €	169.596,07 €	148.482,55 €	174.861,51 €
Fonds propres	<b>145.307,35 €</b>	169.769,47 €	173.128,30 €	173.932,41 €	166.684,21 €

(\*) Le montant des produits et charges inclut la valorisation du bénévolat depuis 2020 sans incidence sur le résultat.

## Chapitre 2 Evolution licences

	2016/2017	2017/2018	2018/2019	2019/2020	2020/2021	2011/2022	2022/2023	<b>2023/2024</b>	Saison en cours
Nb licences	2631	2557	2580	1863	773	1486	1745	<b>1791</b>	1553
Nb Passe-journées	477	445	321	132	62	150	119	<b>109</b>	14

**Constat** : Perte de 30% de licences depuis la crise sanitaire de 2020/2021, et un recul plus net concernant les « Passe-journée » atteignant 66%.



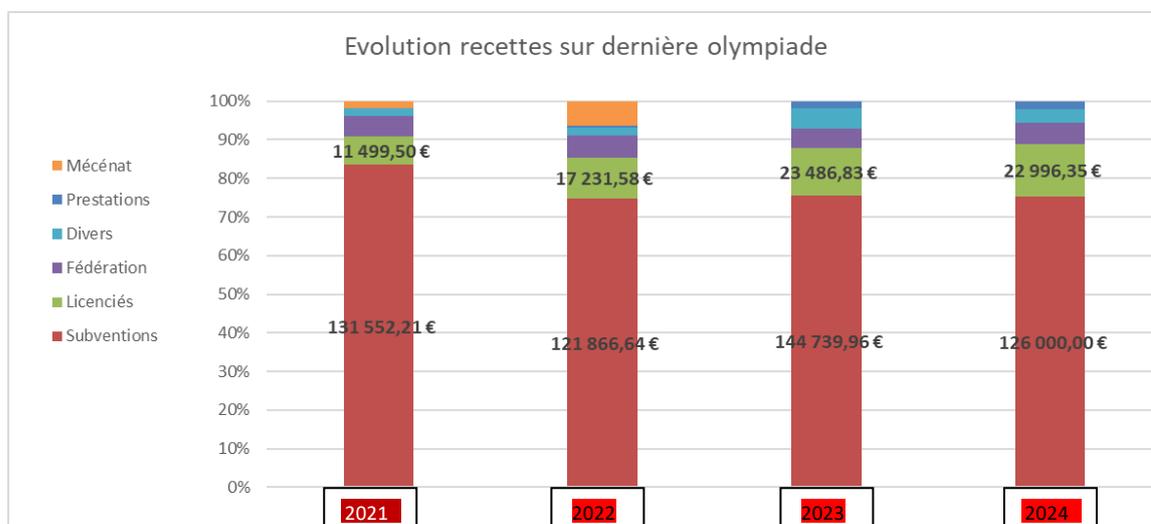
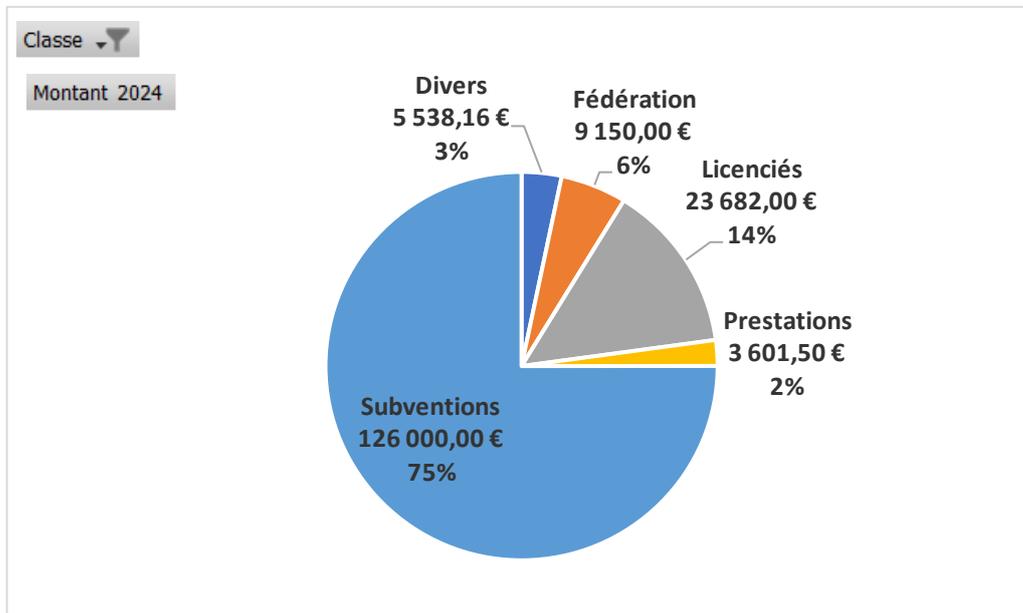


## Chapitre 3 Analyse des produits

Les recettes à disposition du CDSA pour 2024 sont :

- Les subventions **75,2%**
- Le financement des licenciés (QP licence et cotisations) **13,7%**
- Les aides fédérales (fédération et Ligue) **5,5 %**
- Les prestations **2,1 %**
- Diverses recettes **3.4 %**

### Répartition produits 2024



## Financements institutionnels

- Détail subventions attribuées

Nature/Financier	2024	2023	2022	2021
ANS emploi ESQ	35.200 €	35.200 €	35.200 €	35.200 €
CNSA Emploi ESQ	-	-	-	15.997 €
ASP prime emplois	3.000 €	6.000 €	2.667 €	1.388 €
<b>Total subvention emplois</b>	<b>38.200 €</b>	<b>41.200 €</b>	<b>37.867 €</b>	<b>52.585 €</b>
ANS	15.300 €	13.400 €	14.500 €	13.600 €
Conseil Départemental Sports	29.000 €	29.000 €	29.000 €	29.000 €
Conseil Départemental Solidarité	29.000 €	29.000 €	29.000 €	29.000 €
<b>Total subvention fonctionnement</b>	<b>73.300 €</b>	<b>71.400 €</b>	<b>72.500 €</b>	<b>71.600 €</b>
ANS	5.500 €	5.000 €	4.200 €	3.500 €
Fonds Développement Vie Associative FDVA	4.000 €	4.000 €	-	-
Conseil départemental	-	20.440 €	8.000 €	467 €
Conseil Régional	3.000 €	-	3.000 €	-
ARS	8.495 €	-	-	-
<b>Total subventions appels à projets</b>	<b>20.995 €</b>	<b>29.440 €</b>	<b>15.200 €</b>	<b>3.967 €</b>
<b>Total subventions attribuées</b>	<b>132.495 €</b>	<b>142.040 €</b>	<b>125.567 €</b>	<b>128.152 €</b>

- Détail subventions affectées au résultat.

Nature Subventions Attribuées	2024	2023	2022	2021
Emplois	<b>38.200 €</b>	41.200 €	37.867 €	52.585 €
Activité fonctionnement	<b>73.300 €</b>	71.400 €	72.500 €	71.600 €
Appel à projets	<b>20.995 €</b>	29.440 €	15.200 €	3.967 €
<b>Total subventions obtenues</b>	<b>132.495 €</b>	<b>142.040 €</b>	<b>125.567 €</b>	<b>128.152 €</b>
Reprise subventions antérieures	<b>9.000 €</b>	7.200 €	3.500 €	6.900 €
Subventions reportées sur exercices suivants	<b>15.495 €</b>	4.500 €	7.200 €	3.500 €
<b>Subventions affectées à l'exercice</b>	<b>126.000 €</b>	<b>144.740 €</b>	<b>121.867 €</b>	<b>131.552 €</b>

## Financements des licenciés

Le financement des licenciés provient de :

- Une quote-part sur les licences annuelles décidée collégialement au niveau de la Ligue (5,00 €).
- Les « passe-journées » pris par les sportifs non licenciés lors de leur participation à des journées non compétitives (13,00€).
- La cotisation facturée par le comité aux associations affiliées au CDSA (9,00€).

Nature financement	2024	2023	2022	2021
QP licence FFSA	6.640 €	10.347	6.083 €	4.600 €
Passe-journées net	1.290 €	1.825 €	1.343 €	949 €
Cotisation CDSA	14.226 €	11.315 €	9.665 €	4.557 €
<b>Total financement</b>	<b>22.156 €</b>	<b>23.287 €</b>	<b>17.091 €</b>	<b>10.106 €</b>

Ces recettes dépendent du nombre de licences prises sur une saison.

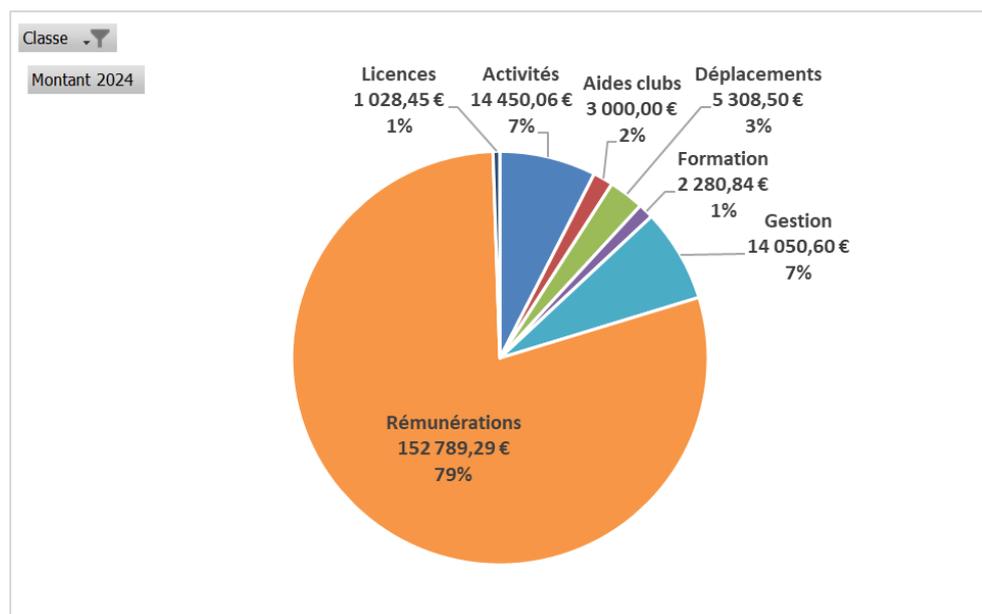


### Autres produits

- Aides fédérales  
Il s'agit d'aides versées par la :
  - FFSA dans le cadre des activités motrices et du sport jeunes pour 2.150€
  - LNASA dans le cadre de la répartition d'une subvention annuelle reçue de L'ARS à hauteur de 7.000 € pour le CDSA33.
- Prestations  
Il s'agit de prestations assurées par nos salariés soit dans le cadre de formations ou de sensibilisations pour 3.600 €.
- Produits financiers  
Il s'agit des intérêts produit par le livret A ouvert auprès du CMSO pour gérer la trésorerie, pour 2024 ils se sont élevés à la somme de 2.377 €. Ce poste devrait enregistrer une baisse sur 2025, les taux de rémunération passant de 3% à 2,40% en 2025.
- Refacturation à des tiers de charges  
Il s'agit de frais de déplacement 2024 liés à la formation DEJEPS de Pauline NADOL pris en charge intégralement par l'AFDAS.

## Chapitre 4 Analyse des Charges

### Répartition des charges 2024



### Frais de personnel

Il représente le premier poste de charges de l'association, soit 79,30%.

A la fin de l'exercice les effectifs du comité sont de 5 salariés soit 4,69 « Equivalent Temps Plein » se décomposant de la manière suivante :

Fonction	Type contrat	Durée hebdomadaire	Nombre	ETP
Agent Développement	CDI	35h	2	2,00
Agent Animation	CDI	35h	1	1,00
Chargé de communication	CDI	24h	1	0,69
Secrétaire Comptable	CDI	35h	1	1,00



A noter qu'en 2023 le comité avait procédé au recrutement d'un contrat d'apprentissage pour pallier les absences de Pauline NADOL en formation DEJEPS. Ce contrat prévu pour 2 ans a été interrompu de manière anticipée par la salariée fin juin 2024.

Un nouveau contrat n'a pas été envisagé compte tenu de la fin de la formation programmée pour septembre/octobre 2024.

La masse salariale 2024 s'élève à la somme de 152.789,28 € en hausse de 1,44 % par rapport à 2023. L'impact du contrat d'apprentissage sur le 1<sup>er</sup> trimestre 2024 est de 5.852,12 € sachant qu'il a fait l'objet d'une aide de l'état à hauteur de 3.000 €.

### Frais de formation

En 2023 a été mis en place une formation DEJEPS pour Pauline NADOL.

Les coûts de celle-ci sont pris en charge par l'AFDAS.

Le CDSA fait l'avance des frais de déplacement et d'hébergement ; ces derniers font l'objet d'une facturation à l'AFDAS pour prise en charge dans la limite du budget attribué par convention (aucun dépassement du budget relevé).

Cette refacturation est constatée au compte 708500.

### Aides clubs

Ces charges correspondent à une aide aux frais de déplacement engagés par les clubs pour les Championnats de France.

Une enveloppe de 3.000 € a été affectée à ce poste, et répartie au vu des justificatifs de frais engagés par les clubs.

### Investissements

Un certain nombre d'acquisition d'équipements fait l'objet d'une immobilisation (enregistrement au bilan) et d'une affectation étalée au compte de résultat via les amortissements.

En 2024 aucune nouvelle acquisition n'a été faite.

La charge d'amortissement s'est élevée à la somme de 1.683 € en nette baisse par rapport à 2023 d'environ 50%

Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Cumul Amortissements	Valeur nette	Durée
Matériel d'activités	4.001,70	3.743,94	257,76	3 ans
Matériel de transport	19.733,74	19.733,74	0,00	4 ans
Matériel de bureau et informatique	17.078,76	16.339,05	739,71	3 ans
<b>TOTAL</b>	<b>40.814,20</b>	<b>39.816,73</b>	<b>997,47</b>	

### Coût activités

Poste de charges	2024	2023	2022
Véhicule fonction	<b>3.851,40 €</b>	4.345,27 €	3.791,45 €
Frais déplacements autres	<b>1.068,11 €</b>	1.063,04 €	868,55 €
Restauration/Hôtellerie	<b>5.480,38 €</b>	19.624,87 €	4.541,66 €
Récompenses	<b>913,21 €</b>	580,90 €	1.253,55 €
Vacations	<b>784,68 €</b>	918,32 €	2.675,55 €
Prestations	<b>5.855,50 €</b>	5.124,00 €	-

Remarques : les frais de restaurations et l'achat de prestations en 2023 inclus les frais générés par l'organisation des CF Handball.



## Chapitre 5 Gestion de trésorerie

L'association a confié au Crédit Mutuel du SO (agence Barrière du Médoc au Bouscat) la gestion de ses comptes bancaires.

Au 31 décembre 2024, la trésorerie du CDSA s'élevait à la somme de 150.631,09 € répartie en :

- Un compte courant pour un montant de 68.735,55€
- Un compte courant CF pour un montant de 139.91 €
- Un livret A pour la somme de 81.616,82 €
- Des espèces pour la somme de 138.81 €

## Chapitre 6 Résultat

Cet exercice se clôture par un déficit pour la troisième année consécutive. (804,11€ en 2022 et 3.358,83€ en 2023)

Il s'élève à la somme de **24.462,12 €**.

Le comité directeur proposera à la prochaine Assemblée Générale d'affecter le déficit au compte report à nouveau qui s'élèvera après cette affectation à la somme de **- 27.692,65 €**

## Chapitre 7 Indicateurs de gestion

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Fonds Propres	142.747 €	166.684 €	173.932 €	173.128 €	169.769 €	145.307 €
Trésorerie nette	147.852 €	171.861 €	148.482 €	169.596 €	185.956 €	150.631 €
Couverture Charges Courantes	287 jours	425 jours	406 jours	378 jours	278 jours	255 jours
Taux dépendance	72,80 %	77,30 %	79,20 %	73,90 %	68.55%	77,00%

## Chapitre 8 Perspectives

- Les difficultés budgétaires rencontrées par le Département de la Gironde, constatées en 2024, ne devraient pas voir d'amélioration en 2025 compte tenu de l'instabilité politique actuelle et le manque de visibilité qu'ont les institutions locales pour établir leur budget 2025. D'ores et déjà le budget du département ne sera voté au mieux qu'en mars 2025. Nous ne pouvons espérer que les subventions des services sports et solidarité à hauteur de 29.000 € ne seront pas remises en question compte tenu que le handicap est une cause prioritaire pour le Département. En revanche il faut tabler sur une suppression des subventions pour appels à projets ou actions du département type CAP33, comme en 2024.
- Du côté des subventions de l'état via l'ANS, il est à craindre une diminution des budgets alloués si nous nous référons aux demandes d'efforts budgétaires faites au ministère de la Jeunesse et des Sports.
- Il est à craindre également qu'un certain nombre de nos partenaires ne puissent plus porter gratuitement leur prestation. Déjà en 2024 nous constatons une demande de plus en plus importante de participation financière.

